



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Creation et developpement

Question orale n° 1379

Texte de la question

Mme Brigitte de Premont attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur les difficultes de la SODIE, Societe pour le developpement de l'industrie et de l'emploi, filiale du groupe Usinor-Sacilor. Celle-ci exerce son activite depuis dix ans, plus particulierement dans le Pas-de-Calais, sur les arrondissements de Calais, Boulogne-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer. Mais, a ce jour, elle n'a toujours pas la confirmation de l'attribution de ses dotations pour l'annee 1997. Le bilan de son action est tres positif. En effet, la SODIE a apporte son aide a plus de 168 entreprises du littoral, pour un montant de prets de 67 860 000 francs. En corollaire, 2 070 emplois ont ete crees a ce jour et plusieurs plans d'embauche sont actuellement a l'etude. Toutefois, pour repondre aux besoins de cette zone cotiere, un montant de dotations adapte a ses specificites et a ses difficultes est necessaire. Or, pour l'annee 1997, il semblerait que rien ne soit prevu et il convient d'ajouter que des dotations attribuees a des zones voisines n'ont pas ete utilisees. De plus, l'action de la SODIE va plus loin que le simple pret financier. En effet, elle joue egalement un role de conseil, notamment pour le montage de dossiers, avec un effet de levier non negligeable. C'est pourquoi le littoral du Pas-de-Calais souffrirait gravement du retrait de la SODIE ou de la diminution de ses moyens d'action. En effet, ces zones ont subi de plein fouet les effets de la crise et les entreprises industrielles ont besoin du soutien de cette societe et de ses services pour repartir de l'avant. Par ailleurs, son action peut s'averer determinante pour attirer de nouvelles entreprises dans ce secteur qui en a grand besoin, tant il est vrai que, dans le Pas-de-Calais, le littoral a le droit, autant que d'autres secteurs en conversion industrielle, de pretendre au soutien de l'Etat. Le President de la Republique, lui-meme, l'a d'ailleurs reconnu, lors de sa venue dans le departement, en septembre dernier. En conclusion, accorder a la SODIE les dotations dont elle a besoin serait un acte de justice a l'egard du littoral du Pas-de-Calais. Aussi lui demande-t-elle quelles mesures il entend prendre en ce sens.

Texte de la réponse

M. le president. Mme Brigitte de Premont a presente une question no 1379.

La parole est a Mme Brigitte de Premont, pour exposer sa question.

Mme Brigitte de Premont. Monsieur le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications, je souhaite attirer votre attention sur les difficultes de la SODIE, Societe pour le developpement de l'industrie et de l'emploi, filiale du groupe Usinor-Sacilor. Celle-ci exerce son activite depuis dix ans, plus particulierement dans le Pas-de-Calais, sur les arrondissements de Calais, Boulogne-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer. Mais, a ce jour, elle n'a toujours pas la confirmation de l'attribution de ses dotations pour l'annee 1997.

Le bilan de son action est pourtant tres positif. En effet, la SODIE a apporte son aide a plus de 168 entreprises du littoral, pour un montant de prets de 67,860 millions de francs. En corollaire, 2 070 emplois ont ete crees a ce jour et plusieurs plans d'embauche sont actuellement a l'etude.

Toutefois, pour repondre aux besoins de cette zone cotiere, un montant de dotations adapte a ses specificites et a ses difficultes est necessaire. Or, pour l'annee 1997, il semblerait que rien ne soit prevu et il convient d'ajouter que des dotations attribuees a des zones voisines n'ont pas ete utilisees. De plus, l'action de la SODIE va plus loin que le simple pret financier. En effet, elle joue egalement un role de conseil, notamment pour le montage de

dossiers, avec un effet de levier non négligeable.

C'est pourquoi le littoral du Pas-de-Calais souffrirait gravement du retrait de la SODIE ou de la diminution de ses moyens d'action. En effet, ces zones ont subi de plein fouet les effets de la crise et les entreprises industrielles ont besoin du soutien de cette société et de ses services pour repartir de l'avant. Par ailleurs, son action peut s'avérer déterminante pour attirer de nouvelles entreprises dans ce secteur qui en a grand besoin, tant il est vrai que, dans le Pas-de-Calais, le littoral a le droit, autant que d'autres secteurs en conversion industrielle, de prétendre au soutien de l'Etat. Le Président de la République lui-même l'a d'ailleurs reconnu lors de sa venue dans le département, en septembre dernier.

Monsieur le ministre, accorder à la SODIE les dotations dont elle a besoin serait un acte de justice à l'égard du littoral du Pas-de-Calais. Quelles sont vos intentions en la matière ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Madame le député, vous avez eu raison de présenter très positivement l'action de la SODIE, notamment dans la zone du littoral Pas-de-Calais. Le bilan de cette société de conversion engagée depuis une dizaine d'années est en effet particulièrement bon en matière de projets de développement et de créations d'emplois. Je suis aussi d'accord avec vous pour dire que le littoral du Pas-de-Calais doit bénéficier du soutien de l'Etat pour les conversions industrielles, car c'est une zone qui le mérite.

Le problème est que la SODIE est une filiale d'Usinor-Sacilor, entreprise qui a été privatisée. Elle est donc une entreprise privée. Cela ne signifie pas que l'Etat ne doit pas aider les activités de la SODIE, mais il lui appartient de réexaminer son rôle et les missions qu'elle remplit avec des financements de l'Etat. Nous sommes donc engagés dans une réflexion sur l'amélioration du dispositif de soutien, en particulier pour les zones de reconversion du Pas-de-Calais.

Par ailleurs, les moyens disponibles pour financer les actions de reconversion industrielle se réduisent, dans le contexte de limitation des dépenses publiques, d'autant que la reconversion des principaux bassins sidérurgiques est, sinon achevée, du moins fortement avancée. Le Gouvernement est donc conduit à définir de nouvelles priorités. Dans ce cadre, il examine l'action de la SODIE dans toutes les zones où elle intervient, en particulier, dans le Nord-Pas-de-Calais et sur le littoral. Telle est la raison de la situation que vous venez d'exposer.

J'ajoute, madame le député, que la région Nord-Pas-de-Calais dispose d'une autre société de conversion, la FINORPA, dont le périmètre d'intervention a été récemment étendu à l'ensemble de la région. Il est donc logique que nous examinions dans quelle mesure la FINORPA peut prendre progressivement le relais de la SODIE dans les zones autres que les bassins sidérurgiques, puisque telle était la vocation traditionnelle de cette société de conversion. J'ai donc chargé le préfet du Pas-de-Calais de réfléchir à l'organisation de cette transition.

Enfin, nous sommes convaincus de la nécessité d'aider à la conversion du littoral Nord-Pas-de-Calais. Aucune décision ne sera prise sans qu'une solution de substitution n'ait été trouvée.

M. le président. La parole est à Mme Brigitte de Premont.

Mme Brigitte de Premont. Je vous remercie, monsieur le ministre, car il est indispensable que vous fassiez au mieux. En effet cette région bouge et de nombreuses entreprises pourraient venir s'y installer, notamment avec l'achèvement de l'autoroute A 16 au début de 1998. Ce sera un complément pour toute cette région qui en a bien besoin.

Données clés

Auteur : [Mme de Prémont Brigitte](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1379

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 1997, page 1378

Réponse publiée le : 5 mars 1997, page 1566

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 février 1997